

Naturel. Apprécié. Protégé.

Chauve-souris pygmée

Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



Photo : Brock Fenton

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (le ministère) doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite à la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le ministère publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les collectivités et organismes autochtones, les parties intéressées, les autres autorités et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques, lorsque celles-ci ont été partagées par les collectivités, le cas échéant. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au ministère de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux et économiques.

La chauve-souris pygmée est une petite chauve-souris insectivore arborant un pelage brun-jaune avec un masque noir proéminent, des oreilles et des ailes noires. Avec un poids de 3 à 6 grammes, il s'agit de la plus petite espèce de chauve-souris trouvée en Ontario.

Le programme de rétablissement de la chauve-souris pygmée (*Myotis leibii*) en Ontario a été achevé le 15 juin 2017.

Protection et rétablissement de la chauve-souris pygmée

La chauve-souris pygmée est considérée comme une espèce à risque en vertu de la LEVD, qui protège à la fois la chauve-souris et son habitat. La LEVD interdit de nuire aux espèces protégées et de les harceler, ainsi que d'endommager ou de détruire leur habitat sans en avoir reçu l'autorisation. Une telle autorisation exigerait que les conditions établies par le ministère soient respectées.

On trouve des populations de chauve-souris pygmée à l'est de l'Amérique du Nord, du sud-est de l'Oklahoma, de l'Arkansas, du nord de l'Alabama et de la Géorgie et du nord-ouest de la Caroline du Sud à la Nouvelle-Angleterre et à la région sud du Canada. Aux États-Unis, l'espèce est principalement retrouvée dans les Appalaches et au Canada, l'espèce est présente dans certaines parties de l'Ontario et du Québec. La majorité des individus confirmés sont connus grâce à des relevés effectués dans deux hibernacles de l'État de New York.

L'espèce a toujours été considérée comme rare et les individus sont éparpillés dans toute son aire de répartition. Il a été très difficile d'établir des estimations fiables de la population dans l'aire de répartition de l'espèce. Au Canada, l'espèce a été observée dans des régions du sud et du centre de l'Ontario et du sud-ouest du Québec. En Ontario, on a observé la chauve-souris pygmée dans des sites situés au sud d'une ligne qui s'étend entre la rive nord-est du lac Supérieur et la frontière entre l'Ontario et le Québec.

La chauve-souris pygmée est la plus petite et la plus rare des chauves-souris de l'Ontario. Très peu d'observations ont été faites sur l'espèce et il s'agit de l'espèce de chauve-souris la moins étudiée de la province. En conséquence, on en connaît moins sur sa biologie et sa répartition que pour d'autres espèces de chauves-souris. En l'absence d'information propre à l'espèce, les connaissances sur d'autres espèces de *Myotis* sont souvent utilisées pour déduire des renseignements, y compris les tendances et les menaces potentielles relatives à la chauve-souris pygmée.

Pendant l'hiver, les chauves-souris pygmées hibernent dans des grottes et des mines abandonnées, seules ou avec d'autres chauves-souris, et on les trouve souvent dans des fissures étroites dans les parois et les plafonds des grottes. L'espèce peut tolérer des conditions plus froides et plus sèches que les autres espèces de chauves-souris qui hibernent et peut retourner aux mêmes hibernacles (site d'hibernation) pendant plusieurs

années. Il y a environ 10 hibernacles actuellement connus en Ontario. Les sites d'hibernation connus dans la province sont généralement situés dans l'escarpement du Niagara et les régions de l'est de l'Ontario formées par la dissolution de roches solubles comme le calcaire, la dolomite et le gypse (karst) de même que dans des mines abandonnées.

On pense que la chauve-souris pygmée se déplace vers les colonies de maternité d'été et les habitats d'alimentation à la fin de sa période d'hibernation. Comme toutes les autres espèces de chauves-souris de la province, la chauve-souris pygmée utilise l'écholocation pour s'orienter et rechercher des proies. Des recherches récentes ont permis de mieux comprendre l'utilisation de l'habitat d'été et les activités de l'espèce en Ontario. On sait qu'ailleurs dans son aire de répartition, la chauve-souris pygmée utilise des habitats rocheux ouverts et ensoleillés pour se reposer, ainsi que des bâtiments à l'occasion. Il y a seulement une poignée de colonies de maternité connus en Ontario. Les colonies de maternité connus sont situés dans les crevasses rocheuses and les vieux bâtiments de bois. On pense que l'espèce parcourt généralement des distances relativement courtes entre les habitats d'hiver et d'été.

Il existe d'importantes lacunes dans les connaissances sur la biologie de l'espèce, y compris l'utilisation de l'habitat, l'écologie de l'été et de l'hibernation, ainsi que son abondance et sa répartition à l'échelle de la province. L'utilisation de crevasses comme emplacement d'hibernation et sites de perche rend l'espèce difficile à étudier et à trouver, et il est difficile de la distinguer des autres espèces de *Myotis* en utilisant des méthodes de relevé acoustiques. Les techniques de relevé traditionnelles employées pour connaître l'utilisation de l'habitat et quantifier la répartition et l'abondance des chauves-souris peuvent être révisées si les lacunes de connaissances propres à la biologie de la chauve-souris pygmée sont comblées.

Le syndrome du museau blanc (SMB), une maladie causée par le champignon *Pseudogymnoascus destructans*, qui aurait été introduit accidentellement en Amérique du Nord en provenance d'Europe, représente la principale menace pour la chauve-souris pygmée ainsi que pour les autres espèces de chauves-souris cavernicoles. Depuis l'hiver 2006-2007, le SMB a connu une propagation rapide sur un vaste territoire et on estime que plus de 5 millions de chauves-souris de l'est de l'Amérique du Nord ont été décimées par le SMB. La maladie a été détectée pour la première fois en Ontario en 2010 et a causé un déclin des populations de *Myotis* allant de 85 à 99 % dans les hibernacles de l'Ontario. Tous les hibernacles connus en Ontario sont infectés par le SMB ou à risque élevé de l'être. Le champignon a d'abord été détecté chez la chauve-souris pygmée en Ontario, en 2016. Le Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario (CDSEPO) a reconnu

le SMB et le risque subséquent de disparition ou de déclin important de la chauve-souris pygmée dans plus de 75 % des emplacements connus comme raison principale de classer l'espèce comme espèce en péril. En raison d'un manque général de données sur l'espèce, on ne sait pas dans à quel point la chauve-souris pygmée peut être actuellement affectée par le SMB.

Le syndrome du museau blanc

Le syndrome du museau blanc (SMB) affecte les chauves-souris cavernicoles pendant leur période d'hibernation. *Pseudogymnoascus destructans*, le champignon qui cause cette maladie, prospère dans les environnements frais et humides des grottes et des mines abandonnées, et se développe sur les tissus des chauves-souris en hibernation. Les chauves-souris infectées peuvent avoir des taches blanches diffuses sur le museau et les oreilles ainsi que des lésions sur les membranes alaires. Le SMB entraîne une déshydratation et des déséquilibres électrolytiques, ce qui amène les chauves-souris à sortir plus souvent de leur état d'hibernation ou à en émerger prématurément et réduit les réserves énergétiques essentielles à leur survie. Il en résulte une mortalité hivernale élevée et les chauves-souris qui survivent jusqu'au printemps peuvent subir des dommages tissulaires, un stress physiologique ou une réduction du succès reproducteur.

Certaines populations cavernicoles de l'est de l'Amérique du Nord ont subi des pertes allant jusqu'à 95-100 % en raison du SMB. La perte d'un nombre aussi élevé de chauves-souris peut affecter la fonction de l'écosystème. Par exemple, des résultats de recherche publiés en 2011 par Boyles et coll. portent à croire que les pertes agricoles annuelles aux États-Unis attribuables au SMB chez les chauves-souris pourraient s'élever à environ 3,7 milliards de dollars américains, en raison de l'augmentation des dommages causés par les insectes et du besoin croissant d'utilisation de pesticides au lieu d'un prédateur primaire.

Les perturbations anthropogéniques (p. ex., spéléologie, vandalisme et prélèvements invasif durant l'hibernation) peuvent également affecter l'espèce et son habitat. La spéléologie récréative, en l'absence de protocoles de décontamination, peut propager le SMB des emplacements contaminés vers de nouveaux emplacements. De plus, les chauves-souris sont particulièrement sensibles aux perturbations pendant l'hiver, et les perturbations peuvent entraîner leur réveil et l'utilisation de réserves d'énergie qui réduisent leur survie à l'hivernage. La modification de l'habitat dans les hibernacles, notamment les changements de microclimat, de circulation de l'air ou d'hydrologie, constitue également une menace potentielle pour l'espèce et peut découler d'activités de spéléologie commerciale et d'activités industrielles près des grottes ou des mines abandonnées (p. ex., carrières, exploitation minière et forestière). La

mortalité attribuable aux éoliennes peut également constituer une menace pour l'espèce, bien que très peu de chauves-souris pygmées tuées par des éoliennes aient été signalées dans des projets d'énergie éolienne en Ontario ou, plus largement, en Amérique du Nord. Toutefois, compte tenu de la rareté de l'espèce et des incertitudes associées à son identification, les effets potentiels de la mortalité attribuable aux éoliennes sur la population de chauve-souris pygmée à l'échelle de la population sont actuellement inconnus.

Actuellement, l'impact du SMB se traduit par un déclin important des populations d'espèces de chauves-souris qui passent l'hiver en Ontario. On ne sait pas s'il est possible de trouver une solution à ce problème et la recherche est en cours. Compte tenu des lacunes importantes des connaissances sur la chauve-souris pygmée, de l'incertitude associée à l'ampleur des effets du SMB sur l'espèce et des difficultés à estimer la taille des populations et à déterminer leurs emplacements actuels et historiques, il est difficile de déterminer la faisabilité d'atteindre des objectifs précis pour les populations de l'Ontario. En ce moment, la protection générale de l'habitat continuera de s'appliquer à l'espèce. Une fois les lacunes de connaissances suffisamment comblées, une évaluation sera entreprise pour déterminer si un outil d'habitat supplémentaire en vertu de la LEVD est nécessaire et approprié.

Les mesures prises en vue d'assurer une collaboration efficace entre l'ensemble des partenaires, des organisations et des administrations concernés font partie intégrante du programme d'intendance de l'espèce et de réduction du chevauchement des activités. Les mesures de soutien à la protection et au rétablissement de la chauve-souris pygmée viseront à combler les lacunes des connaissances liées aux exigences en matière de biologie et d'habitat de l'espèce, et les effets du SMB et d'autres menaces, à atténuer les menaces identifiées, à effectuer des inventaires, à surveiller les populations provinciales et à travailler collectivement pour protéger l'habitat et pour sensibiliser le public. L'Ontario continuera de travailler en collaboration avec d'autres administrations pour contrer la menace du SMB et soutenir la protection et le rétablissement de l'espèce dans la province.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement
L'objectif à court terme du gouvernement pour le rétablissement de la chauve-souris pygmée est de maintenir la persistance de l'espèce aux endroits existants en Ontario tout en comblant les lacunes des connaissances en matière de biologie, d'habitat, de présence et de gravité des menaces. L'objectif à long terme est de soutenir une population provinciale autosuffisante de chauve-souris pygmée sur l'ensemble de son aire de répartition actuelle.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le ministère a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Plan de lutte contre le syndrome du museau blanc de l'Ontario

Le *Plan de lutte contre le syndrome du museau blanc de l'Ontario* (2015) établit une approche provinciale coordonnée de la riposte au syndrome du museau blanc (SMB) et vise à promouvoir la conservation des espèces indigènes de chauves-souris hibernantes de l'Ontario et le rétablissement des espèces de chauves-souris en péril dont fait partie la chauve-souris pygmée. Le plan a été préparé par le ministère des Richesses naturelles et des Forêts (MRNF), le Centre canadien coopératif de la santé de la faune (CCCSF) et le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM); ces agences sont responsables de la mise en œuvre du plan.

Le plan identifie les risques que pose le SMB pour les populations de chauves-souris de l'Ontario et prévoit une coordination entre plusieurs organismes dans trois domaines clés : la prévention, la surveillance et la recherche. Les objectifs de l'Ontario sont les suivants : prévenir la propagation du SMB en limitant la transmission attribuable à l'homme; surveiller la propagation du SMB et évaluer les répercussions de l'infection; mener des recherches pour identifier le risque de disparition des espèces touchées; et promouvoir la sensibilisation au sujet du SMB et le signalement des observations de chauves-souris par la population.

En raison de la présence internationale du SMB et de la nécessité de coopérer, l'Ontario travaille en collaboration avec des partenaires provinciaux, nationaux et internationaux pour mieux comprendre le SMB et surveiller sa propagation et son impact en Amérique du Nord. L'Ontario appuie les principes et les stratégies des plans d'action des États-Unis et du Canada sur le SMB et s'efforcera d'intégrer les mesures d'intervention de l'Ontario pour contrer le SMB au plan national, dans la mesure du possible.

Afin de protéger et de rétablir la chauve-souris pygmée, le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan de lutte contre le syndrome du museau blanc de l'Ontario pour contrer la menace que fait peser *Pseudogymnoascus destructans* sur les chauves-souris pygmées et coordonner les efforts de prévention, de surveillance et de suivi du SMB avec ceux d'autres plans provinciaux, nationaux et internationaux, dont la Base de données nationale sur les maladies des animaux sauvages du CCCSF, le Programme nord-américain de surveillance des chauves-souris et les groupes de travail nationaux sur le SMB.
- Coordonner les activités de recherche et de surveillance de la chauve-souris pygmée menées par l'Ontario, ce qui comprend les activités des partenaires en conservation soutenus par le gouvernement, et les intégrer aux efforts nationaux et internationaux (p. ex., le Programme nord-américain de surveillance des chauves-souris).
- Évaluer l'efficacité des protocoles de relevé des chauves-souris existants pour la chauve-souris pygmée. Selon cette évaluation et le besoin, établir un protocole que les promoteurs et les partenaires utiliseront pour répertorier la présence de la chauve-souris pygmée.
- Poursuivre les activités de recherche et la surveillance de la population de l'espèce dans les hibernacles connus, repérer les sites de perché potentiels et les sites d'essaimage, surveiller les colonies de maternité et mieux comprendre l'utilisation de l'habitat à différentes étapes du cycle biologique.
- Appliquer plusieurs méthodes (y compris la génétique, les relevés de marquage-recapture et l'analyse des tendances) pour estimer la taille de la population de l'espèce, les tendances dans le temps et la réponse au SMB.
- Continuer de contribuer à la base de données de surveillance des oiseaux et des chauves-souris d'Énergie éolienne Canada afin d'améliorer la compréhension des effets négatifs de l'énergie éolienne sur les chauves-souris.
- Poursuivre les activités de sensibilisation et la collaboration avec les intervenants de l'industrie minière et les groupes qui utilisent des grottes pour accroître la sensibilisation afin de réduire les répercussions des activités sur la chauve-souris pygmée et de prévenir la propagation du SMB.
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluations environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.

- Encourager la soumission de données sur la chauve-souris pygmée à l'entrepôt de données du ministère des Richesses naturelles et des Forêts Centre d'information sur le patrimoine naturel.
- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- Continuer de protéger la chauve-souris pygmée et son habitat par l'application de la LEVD.
- Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir la chauve-souris pygmée. Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services
- Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement de la chauve-souris pygmée. On accordera la priorité aux mesures portant la mention « hautement prioritaire » en ce qui concerne le financement aux termes de la LEVD. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril. Le gouvernement ciblera son appui sur ces mesures hautement prioritaires au cours des cinq prochaines années.

Secteurs d'intervention : Recherche et gestion des menaces

Objectif : Réduire les menaces qui pèsent sur la chauve-souris pygmée par l'augmentation des connaissances sur la biologie de l'espèce, ses exigences en matière d'habitat et la présence et la gravité des menaces.

Le syndrome du museau blanc est la menace la plus importante pour la chauve-souris pygmée. L'atténuation de cette menace nécessite des efforts concertés entre les administrations et revêt une importance cruciale pour la persistance de l'espèce en Ontario. Bien que notre connaissance du SMB continue de croître, il y a moins d'information propre à la chauve-souris pygmée en raison de la rareté et la nature énigmatique de cette espèce. D'autres renseignements propres aux espèces sur le degré

d'impact de cette menace sont nécessaires pour orienter les futurs efforts de rétablissement. De plus, comme les chauves-souris vivent longtemps, ont des taux de reproduction naturellement faibles et que le nombre de chauves-souris pygmées qui restent est présumé faible, l'importance des autres menaces potentielles et de la mortalité qui en résulte peut être accrue. L'étude, la mise en œuvre et l'évaluation de méthodes visant à faire face au SMB et à d'autres menaces potentielles contribueront à des efforts de rétablissement complets. Il sera également possible de mieux comprendre les tendances démographiques et de surveiller les effets du SMB sur l'espèce en menant des recherches pour accroître le succès des activités d'inventaire et de surveillance.

La chauve-souris pygmée occupe un type d'habitat légèrement différent de celui des autres espèces de *Myotis* en Ontario. En raison de la rareté et de la nature cryptique de l'espèce, il existe des lacunes dans les connaissances liées à l'utilisation de l'habitat de l'espèce, à la fois temporellement et spatialement, et à la biologie de l'espèce. Le comblement de ces lacunes en matière de connaissances favorisera une atténuation efficace des menaces et améliorera notre compréhension des menaces qui pèsent sur l'espèce à différents stades de sa vie.

Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** Mener des recherches pour accroître les connaissances sur la chauve-souris pygmée, y compris des études sur :
 - l'habitat de l'espèce (p. ex., caractéristiques de l'habitat d'hivernage, caractéristiques et aire de répartition de l'habitat de perché et d'alimentation en été, répartition spatiale des types d'habitats);
 - la biologie et l'écologie de l'espèce (p. ex., la structure de la population, la fidélité au site, l'utilisation de l'habitat à différents stades biologiques, l'écologie de l'hibernation, l'écologie d'été, y compris la période de maternité, les tendances de la composition alimentaire).
2. **(Hautement prioritaire)** Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des méthodes pour différencier la chauve-souris pygmée des autres chauves-souris pendant les relevés et améliorer la facilité de détection durant la surveillance de la mortalité éolienne.
3. **(Hautement prioritaire)** Entreprendre des recherches des effets du SMB et en incorporer les résultats dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux outils et mécanismes pour réduire les impacts et atténuer les effets du SMB, selon ce qui est approprié et faisable.

4. Étudier les effets du SMB sur la survie et le succès reproducteur des chauves-souris pygmées et ses répercussions à l'échelle de la population.
5. Travailler en collaboration avec le Centre canadien coopératif de la santé de la faune en maintenant et en tenant à jour les protocoles de décontamination du SMB, à la coordination de la surveillance du SMB à l'échelle nationale et à l'identification des lacunes dans les données et des besoins de gestion connexes.
6. Étudier les menaces autres que celles du SMB qui pèsent sur la chauve-souris pygmée ainsi que les méthodes ayant le potentiel de réduire les menaces reconnues, et, le cas échéant, mettre en œuvre des méthodes visant à réduire ces menaces, notamment :
 - travailler en collaboration avec les secteurs industriels (p. ex. mines, agrégats, enlèvement des animaux nuisibles ou suppression des problèmes qu'ils causent, énergie éolienne) en vue de développer, de mettre en œuvre et d'évaluer les pratiques de gestion exemplaires dans le but de minimiser les répercussions des activités et des opérations industrielles.

Secteurs d'intervention : Inventaire et surveillance

Objectif : Inventorier et surveiller les populations de chauve-souris pygmée en Ontario afin de mieux connaître les tendances démographiques et les effets du syndrome du museau blanc.

Les populations de chauve-souris pygmée sont difficiles à trouver et à distinguer des autres vespertilions avec les méthodes de relevé acoustiques, et les connaissances (p. ex. répartition provinciale, caractéristiques de l'habitat et utilisation à différentes étapes de la vie, emplacement des habitats maternels) continuent de manquer. Par conséquent, il a été difficile de faire des estimations fiables de la population dans l'ensemble de l'aire de répartition de l'espèce, ce qui pose un défi pour la surveillance des effets du SMB. Des efforts soutenus sont nécessaires pour accroître notre connaissance de l'espèce et pour identifier et surveiller les populations en Ontario. La collaboration entre les partenaires et les organismes gouvernementaux, y compris la déclaration des chauves-souris baguées, est essentielle à un suivi efficace. L'espèce peut être sous-détectée par les techniques de relevés actuelles qui ciblent aussi d'autres espèces de chauves-souris et par conséquent, des méthodes nouvelles ou de rechange peuvent devoir être utilisées pour améliorer les taux de détection. De plus,

les activités de relevé et de surveillance peuvent causer des perturbations anthropogéniques ou une altération involontaire de l'habitat à moins que des méthodes normalisées ne soient élaborées et utilisées. En travaillant en collaboration avec des organismes de conservation, des chercheurs et d'autres groupes concernés, on s'assurera que les activités générales de relevé et de surveillance des chauves-souris favorisent aussi une connaissance accrue de la chauve-souris pygmée.

Mesures :

7. **(Hautement prioritaire)** Coordonner et effectuer un inventaire standard et suivre les populations de chauves-souris pygmées dans les emplacements historiques, actuels et potentiellement habités, en collaboration avec les organismes qui participent actuellement à la surveillance et au suivi des chauves-souris, ce qui comprend :
 - mettre en œuvre des protocoles et des outils normalisés de relevé et de surveillance ciblant la chauve-souris pygmée;
 - déclarer l'information associées avec les chauves-souris qui sont marqué avec les bagues ou les transpondeur passif intégré (PIT-tags) à MRNF;
 - identifier les habitats d'été et d'hiver;
 - faire des inventaires des hibernacles et des sites de perché potentiels de l'espèce;
 - surveiller les tendances et la répartition de l'espèce, les menaces, les préférences en matière d'habitat et la prévalence de leur utilisation.
8. Collaborer avec d'autres organismes pour étudier et, le cas échéant, mettre en œuvre un suivi visant à évaluer l'incidence potentielle du SMB sur les hibernacles et déterminer la faisabilité de mettre en œuvre une surveillance pour évaluer les impacts de la maladie sur les sites de perché estivaux de la chauve-souris pygmée.

Secteurs d'intervention : Sensibilisation et protection de l'habitat

Objectif : Accroître la sensibilisation du public à l'égard de l'espèce, de son habitat et des menaces, et protéger l'habitat convenable disponible pour la chauve-souris pygmée.

Les chauves-souris jouent un rôle essentiel dans la santé des écosystèmes et leur présence continue en Ontario est un avantage pour tous les Ontariens. Compte tenu de la gravité de la menace que fait peser le SMB sur les chauves-souris qui hivernent dans la province, y compris la chauve-souris pygmée, la sensibilisation du public et les efforts collectifs pour contrer

les menaces, signaler les occurrences et protéger l'habitat sont essentiels. Le travail collaboratif pour réduire la propagation du SMB, déclarer avec précision les renseignements sur les signalements et protéger l'habitat au moyen de programmes de conservation contribuera à des avantages collectifs pour la chauve-souris pygmée.

Mesures :

9. Accroître la sensibilisation des gestionnaires des terres, des propriétaires fonciers, de la communauté de spéléologie récréative, des entreprises d'enlèvement d'animaux nuisibles ou de problèmes qu'ils causent et du public en général au sujet de la chauve-souris pygmée, sa biologie, son habitat et les menaces pour l'espèce, ce qui comprend :
 - l'importance des colonies de maternité et les méthodes pour réduire les menaces durant cette étape du cycle biologique;
 - les méthodes pour réduire la propagation du SMB (p. ex., promotion des protocoles de décontamination des cavernes, développement et installation de la signalisation, et, le cas échéant, gestion de l'accès);
 - les exigences en matière d'habitat de l'espèce;
 - les protections accordées à l'espèce et à son habitat en vertu de la LEVD, y compris la gestion appropriée des rencontres entre humains et chauves-souris;
 - la participation aux projets scientifiques sur les chauves-souris et leur signalement.
10. Lorsque les occasions se présentent, travailler avec les propriétaires fonciers locaux et les partenaires de la collectivité pour favoriser la protection de l'habitat de la chauve-souris pygmée grâce à des programmes existants de protection des terres et d'intendance.

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le ministère des Richesses naturelles et des Forêts. Le ministère peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout là où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

Aux termes de la LEVD, le gouvernement doit évaluer l'efficacité des mesures de protection et de rétablissement visant une espèce au plus tard cinq ans après la publication de la présente déclaration en réponse au programme de rétablissement. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir l'espèce.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement pour la chauve-souris pygmée (*Myotis leibii*) en pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil

Communiquez avec votre bureau de district du MRNF

Communiquez avec le Centre d'information sur les ressources naturelles

1-800-667-1940

ATS 1-866-686-6072

mnr.nric.mnr@ontario.ca

ontario.ca/mrnf